

Les suivis spécifiques de 2014 : ALOSSES ET ANGUILLES



Suivi de la reproduction des aloses : enregistrement des bulls



Suivi de la colonisation des anguilles : utilisation du «flottang»

Cette année, deux stagiaires ont renforcé l'équipe de la Cellule Migrateurs. Tommy Brias, basé à L'EPTB Charente, s'est chargé du suivi de la reproduction des aloses et Alexandre Schaal, basé au groupement des fédérations de pêche de Poitou-Charentes, a testé des protocoles pour affiner le suivi de la colonisation des jeunes anguilles.

Le suivi de la reproduction des aloses s'intensifie

Dans le but d'estimer l'état du stock d'alooses sur le bassin Charente, il est primordial d'avoir une estimation du nombre de géniteurs.

Pour cela, un suivi des reproductions sur des frayères choisies est réalisé depuis 2009 par la Cellule Migrateurs. Ce suivi est affiné d'année en année. L'enregistrement des bulls d'alooses (acte de reproduction nocturne, sonore et visuel) par enregistreur audio-numérique et par vidéo a été testé en 2013 et optimisé en 2014.

Les enregistreurs audio ont été placés sur 2 sites différents et relevés 2 nuits par semaine durant la saison de reproduction d'avril à début juillet. Le suivi par vidéo a été fait sur 1 frayère, toutes

les nuits sur la même période (en collaboration avec FishPass et le département de la Charente-Maritime).

L'observation par des agents sur le terrain a complété le dispositif en collaboration avec l'ONEMA et les fédérations de pêche départementales. Les premiers résultats obtenus en 2014 sont encourageants et devraient permettre d'aboutir à un protocole fiable et reproductible annuellement pour estimer le nombre de géniteurs d'alooses. Grandes aloses et aloses feintes se retrouvent ensemble sur certains sites. Une réflexion a été initiée pour déterminer les zones de répartition précises des deux espèces.

“ En 2014, les suivis s'intensifient et se diversifient ”

Le suivi de la colonisation des jeunes anguilles se diversifie

La Cellule suit, depuis 2009, le front de colonisation des jeunes anguilles sur le bassin de la Charente pour évaluer le recrutement fluvial. Plus ce front est situé en amont, plus le recrutement est important. Ce suivi se fait habituellement par pêche électrique. Cependant, les analyses montrent qu'il faudrait densifier le réseau d'inventaires pour avoir des limites de répartition plus précises. Il faut donc augmenter l'effort de prospection.

C'est pourquoi, en 2013 des suivis avec des engins passifs ont été ajoutés aux prospections par pêches électriques. En 2014, deux tests ont été réalisés.

- Le premier a consisté en la recherche du meilleur engin parmi 6 prototypes dont le fagot de sarments (utilisé en 2013).

- Le deuxième permet la détermination du front de colonisation à l'aide du piège présentant la meilleure efficacité de capture. Il s'agit du «flottang», un carré de fibre plastique flottant de 50 cm de côté et de 10 cm d'épaisseur.

Cet outil est très sélectif pour les anguilles de moins de 15 cm et il est facile à poser et à relever. Il a été placé sur la Charente et sur plusieurs affluents à raison de 3 pièges par site. Les résultats seront disponibles à l'automne.

CONTACTS

Animation Cellule Migrateurs

Audrey Postic-Puivif - EPTB Charente 05 46 74 00 02 - audrey.postic-puivif@fleuve-charente.net

François Albert - Groupement Fédérations de Pêche du Poitou-Charentes - 05 45 69 33 91
albert-fede-poitoucharentes@orange.fr

Éric Buard - CREA - 05 46 47 17 71 - eric.buard.creaa@orange.fr



UN CLIC, DES INFOS !



États 2013 des populations de poissons migrateurs

Les états et tendances des populations de nos espèces cibles pour l'année 2013

sont disponibles. Ils ont été validés en groupe de travail le 27 mars 2014.

Au 22 juin 2014, depuis la mise en ligne en décembre 2012, 8 164 visiteurs ont consulté le site avec une durée moyenne de 4 min 01 s (30 % des visiteurs sont revenus plus d'1 fois). Le 1^{er} semestre 2014 a vu le nombre de visiteurs presque doubler, en comparaison avec celui de 2013, avec respectivement 3 345 visites contre 1 919.

www.migrateurs-charenteseudre.fr



Avec le soutien financier de :



Et en partenariat avec :

à l'écoute des migrateurs

Charente et Seudre : entre mer et continent

n° 11

CELLULE MIGRATEURS :

- EPTB CHARENTE

- GROUPEMENT FÉDÉRATIONS DE PÊCHE DU POITOU-CHARENTES

- CREA

UN COMPTAGE EXHAUSTIF des poissons à Crouin

À la passe de Crouin, tous les poissons sont comptabilisés depuis mars 2013. Plus de 50 500 poissons ont migré en montaison ou en dévalaison, représentant 26 espèces identifiées dont une majorité de poissons migrateurs.

Grâce au bureau d'étude SCEA Dartiguelongue et à la ligne Internet fonctionnelle depuis mars 2013, le suivi des passages de poissons à Crouin et les réglages du système d'enregistrement sont plus précis.

Les comptages effectués en 2014 ont commencé au 1^{er} janvier. La première lamproie marine a été filmée le 16 janvier, le premier flet le 19 janvier et la première alose le 10 avril. **Au 19 août, il a été comptabilisé 2 643 grandes aloses et aloses feintes, 1 715 lamproies marines, 18 lamproies fluviales, 104 truites de mer, 2 saumons atlantiques et 2 flets.**

Ces chiffres sont des minimums car des épisodes de crues ont pu permettre



Barrage de Crouin sur la Charente (aval Cognac)

des passages par le barrage en direct. Cependant le chiffre des truites de mer est le plus important depuis 2010 et ceux des aloses et des lamproies marines positionnent l'année 2014 en deuxième place depuis le début des comptages. L'analyse des passages et des périodes de dysfonctionnement du dispositif de franchissement révèle que Crouin est une passe à poissons fonctionnelle pour toutes les espèces de la Charente et toutes les tailles. Les dysfonctionnements sont liés à des submersions de la passe causées par des crues ou des arrêts d'entretien courant, le tout n'excédant pas 10 % du temps. Le système vidéo est fiable et seules des coupures de courant liées à des orages perturbent les enregistrements.

Au sommaire...

- 2) L'AVANCEMENT DE LA RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE
- 3) LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE SUR LA BOUTONNE EN DEUX-SÈVRES
- 4) LES SUIVIS SPÉCIFIQUES DE 2014

ACTU CELLULE MIGRATEURS

Suivi de la recolonisation des fossés à poissons par les anguilles

Depuis 2010, année de désenvasement, une pêche annuelle expérimentale était réalisée aux verveux pour observer la recolonisation des anguilles dans les marais salés de la Seudre.

Les résultats de 2011 et 2012 montrent une recolonisation importante dépassant le stock initial. Les premiers chiffres de juin 2014, 4 ans après les travaux, confortent cette augmentation avec cependant un seuil atteint pour certains fossés. Le bilan final sera produit par la Cellule à l'automne.

Réunion avec l'ONEMA en marais à poissons

Suite aux nombreuses questions suscitées par la réglementation de la pêche et la commercialisation de l'anguille en fossés à poissons de la Seudre, l'ONEMA a organisé une réunion sur le terrain le 28 mai 2014. Le bilan des réflexions menées avec les acteurs du territoire sera présenté dans un prochain numéro.



L'AVANCEMENT DE LA RESTAURATION de la continuité écologique

Les nouveaux classements : protéger les cours d'eau et restaurer la continuité écologique

La circulation des espèces aquatiques et la capacité de transport solide des cours d'eau sont deux éléments essentiels au bon fonctionnement des milieux aquatiques.

Assurer cette continuité écologique contribue à réduire la perte de biodiversité et à rendre aux rivières leur dynamique. Elle est nécessaire pour l'atteinte du bon état des eaux.

La révision des classements permet à la France de mettre en place une nouvelle réglementation

en cohérence avec ses engagements communautaires et nationaux (DCE, LEMA 2006, SDAGE, Grenelle de l'environnement). Les classements constituent également l'outil réglementaire permettant la restauration de la libre circulation des anguilles sur la zone d'actions prioritaires définies dans le Plan de Gestion Anguilles.

Les nouveaux classements de cours d'eau ont été publiés le 9 novembre 2013 sur le bassin Adour Garonne rendant les anciens caducs.

Deux listes complémentaires de cours d'eau

Les nouveaux classements au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement permettent d'adapter les anciens dispositifs réglementaires au nouveau contexte. Deux listes de cours d'eau ont été définies. Une liste 1, qui représente les rivières à préserver de tous nouveaux obstacles à la migration, et une liste 2, les rivières à restaurer en termes de continuité écologique. Selon les cas, un cours d'eau peut bénéficier simultanément des deux classements.

Sur les cours d'eau de la liste 1 en complément de l'interdiction d'implantation de nouveaux obstacles,

la continuité écologique sera restaurée sur les barrages existants lors du renouvellement d'autorisation ou de concession. La liste 2 identifie les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux, sur lesquels tout ouvrage doit être géré, entretenu et équipé selon les règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant.

Sur les cours d'eau de la liste 2 les barrages devront être mis en conformité pour assurer la continuité écologique au plus tard en 2018 sur les bassins Charente et Seudre.

L'animation menée par la Cellule Migrateurs

Depuis 2009, un réseau de partenaires permet de favoriser la sauvegarde des poissons migrateurs. L'animation de ce réseau apporte des

échanges au plus près du terrain et un suivi régulier de l'état d'avancement de la restauration de la continuité écologique.

L'état d'avancement de la restauration sur les cours d'eau de la liste 2

Plus de 180 ouvrages sont présents sur les cours d'eau de la liste 2 sur les bassins Charente et Seudre. Parmi ces ouvrages, 25,6 % sont traités pour la restauration de la libre circulation piscicole, 26,5 % sont en projet (études en cours ou forte volonté locale) et 47,9 % ne sont pas encore traités. Un effort important doit donc être réalisé pour que l'ensemble des ouvrages en liste 2 soit mis en conformité pour 2018.

La liste 2 fait l'objet d'un arrêté au niveau du bassin Adour Garonne avec un objectif à moyen terme. Le classement devrait être revu, après 2018, selon un calendrier en cohérence avec la révision du SDAGE. Ainsi des secteurs non classés en 2013 pourraient être sélection-

nés à terme pour un classement en fonction de l'extension des enjeux notamment pour les poissons migrateurs.

C'est le propriétaire ou le gestionnaire des ouvrages en liste 2 qui est responsable de la mise en œuvre des mesures correctives des impacts de l'ouvrage sur la continuité écologique.

Les services instructeurs de la DREAL et des DDT(M) accompagnent les porteurs de projet et encadrent administrativement la mise en œuvre des classements.

Ce travail est mené en collaboration avec l'ONEMA, les partenaires locaux comme les syndicats de rivière, la Cellule Migrateurs et les partenaires financiers (Europe, Agence de l'Eau, Région Poitou-Charentes, Départements...).



APERÇU

3 exemples récents de dispositifs de franchissement sur le territoire

Des projets d'aménagement en faveur de la continuité écologique se concrétisent tous les ans sur l'ensemble du bassin de la Charente. En voici trois parmi les plus récents.

1 L'étang de St-Laurent-de-Céris sur le Son-sonnette (Charente) a été effacé en 2013 et le site a été réaménagé avec la mise à ciel ouvert d'une partie de cours d'eau canalisé en souterrain, la création de méandres et le positionnement d'enrochements sur une pente adaptée à toutes les espèces. Maîtrise d'ouvrage : Syndicat du Son-Sonnette.

2 Le barrage de Bourg-Charente sur l'axe Charente (Charente) a été équipé d'une rampe en enrochements régulièrement répartis mise en eau le 3 juillet 2014. Maîtrise d'ouvrage : Département de la Charente.

3 Le barrage de l'Houmée sur la Boutonne (Charente-Maritime) a été équipé d'une passe rustique avec enrochements en 2013 mise en eau le 30 avril 2014. Maîtrise d'ouvrage : Département de la Charente-Maritime.

EN SAVOIR +

<http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/>



www.onema.fr/IMG/pdf/revision_classements.pdf

LES OUVRAGES CLASSÉS



En dehors de la liste 2 : LE CAS DE LA BOUTONNE dans les Deux-Sèvres

Le Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne (SMBB) a inscrit dans son programme 2012-2016 les deux actions suivantes : «La mise en œuvre d'une gestion coordonnée des ouvrages de moulins et l'adaptation à la continuité écologique de sept seuils répartiteurs de moulins».

● La première action doit se faire en concertation avec le syndicat intercommunal du bassin de la Boutonne amont (SIBA), situé en Charente-Maritime et les représentants de l'association des moulins (AMBVB).

● Pour la deuxième action, trois des sept seuils répartiteurs de moulins ont fait l'objet d'une étude en 2013 pour aboutir à un aménagement par ouvrage avec une prévision de travaux pour 2015 ou 2016. Il s'agit du moulin des Meuniers à Chérigné sur la Boutonne, du moulin de Chizé sur la Boutonne et du moulin de Gennebrie à Mazières/Béronne sur la Béronne.

Les différents scénarios doivent être discutés en comité de pilotage avec les partenaires concernés. Au-delà des ouvrages en liste 2, il est donc important de poursuivre les actions locales de prise en compte de la continuité écologique notamment lorsqu'il y a des travaux prévus sur les barrages et de profiter des opportunités d'intervention.



Moulin des Meuniers

REPÈRES

Sur l'ensemble des 1 600 ouvrages inventoriés du bassin Charente, en 2013 : **10,2 %** sont aménagés pour la libre circulation des poissons > **7,2 %** sont en projet avec soit une étude en cours soit une forte volonté locale > **82,6 %** ne sont pas aménagés.